

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D259

Séance du 28 avril - Convocation du 20 avril 2011

Compte rendu affiché le 3 mai 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme ORIOL, Mme CORSET.

Absents représentés

Mme RIVE-OLLIVIER par Mme GLATARD, M. BOUREZG par M. RODRIGUEZ, M. AUROY par M. BUFFARD, Mme GOYON par Mme LEBAHAR, Mlle COIN par Mlle FERNANDES, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. FODDIS par Mme CORSET.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Projet Éducatif Local

La commune de Neuville Sur Saône a repris en 2010 une démarche de construction d'un **Projet Éducatif Local** à destination des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans révolus. L'écriture de ce projet a été faite de manière collective en associant les partenaires éducatifs de la commune, les partenaires financiers des dispositifs contractuels, les représentants des parents d'élèves, les enfants et les jeunes pour définir les orientations et les objectifs.

Le **Projet Éducatif Local** de Neuville-sur-Saône s'appuie donc sur des valeurs et définit des orientations, des objectifs généraux et spécifiques à poursuivre jusqu'en 2014. La mise en place de ce **Projet Éducatif Local** associera l'ensemble des partenaires de la commune. Le **Projet Éducatif Local** a été présenté en Commission municipale pour débat le 16 mars 2011.

Les valeurs du P.E.L de Neuville Sur Saône

- Le respect des personnes dans leur intégrité physique et morale,
- L'égalité d'accès aux activités à tout enfant et jeune quelles que soient ses origines sociales, économiques et culturelles,
- La mixité sociale et la mixité des genres du public qui fréquentent les offres de loisirs de Neuville Sur Saône,
- L'éducation à l'autonomie par les enfants et les jeunes au fur et à mesure de leur avancée vers l'âge adulte,
- L'éducation à la citoyenneté et à l'écocitoyenneté des enfants et des jeunes, afin de leur permettre de faire des choix respectueux des autres et de leur environnement dans leur vie quotidienne,
- Le respect et l'encouragement de l'implication des parents dans les projets éducatifs de leurs enfants.

Les orientations, les objectifs

LA PETITE ENFANCE

ORIENTATION 1 : Identifier et répondre aux besoins des familles ayant des enfants en bas âge

- **Améliorer la cohérence de l'offre et la complémentarité entre les structures de la Petite Enfance.**
 - Formaliser le rôle de chaque structure de la Petite Enfance et le public accueilli.
 - Simplifier et clarifier l'accès à l'information pour les familles.
 - Coordonner la gestion des attributions des places dans les établissements d'accueil du jeune enfant.
 - Maintenir et développer les relations partenariales de la Petite Enfance.
- **Accéder à une meilleure connaissance des besoins des familles**
 - Créer un observatoire formalisé et alimenté par la permanence Petite Enfance.
 - Prendre en compte les besoins particuliers des familles.
- **Communiquer sur les offres Petite Enfance**
 - Renforcer la connaissance du fonctionnement des structures Petite Enfance par l'ensemble des partenaires éducatifs, en particulier ceux extérieurs à ce secteur.
 - Favoriser la découverte des structures de la Petite Enfance.
- **Être attentif à la qualité de l'accueil du jeune enfant et de ses parents**
 - Inciter les professionnels à se former en fonction des préoccupations liées à l'accueil du jeune enfant et de ses parents.
 - Favoriser la mise en place de temps formels et réguliers d'échange entre professionnels.

LES ENFANTS/JEUNES DE 3 à 17 ans

DANS LES LOISIRS

ORIENTATION 2 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES

- **Favoriser un fonctionnement cohérent des accueils de loisirs : Le parcours temps libre**
 - Continuer à proposer une offre de loisirs adaptée à l'ensemble des tranches d'âge.
 - Poursuivre la mise en place d'une continuité éducative sur le temps des loisirs.
- **Diversifier les offres de loisirs**
 - Proposer des activités peu connues dans les accueils de loisirs.
 - Développer des projets qui amènent les jeunes/enfants à aller à la rencontre d'autres jeunes/enfants originaires d'autres villes/pays.
 - Favoriser le développement d'une offre d'activités scientifiques et environnementales sur le territoire.
 - Affiner la connaissance sur les offres associatives destinées aux enfants entre 3 et 6 ans.
- **Donner une place à chacun dans les structures de loisirs**
 - Permettre à chaque enfant/jeune de trouver sa place dans les structures de loisirs.
 - Donner une place aux parents dans les structures de loisirs et favoriser leur implication dans le fonctionnement.
- **Porter une attention aux enfants et aux jeunes les plus fragiles**
 - Proposer une orientation vers le Parcours de Réussite Éducative pour les enfants/jeunes en fragilité
 - Être vigilant à s'adapter à l'accueil de tous les enfants et des jeunes dans les services municipaux.

ORIENTATION 3 : ENCOURAGER LES DEMARCHES CITOYENNES AFIN QUE CHAQUE ENFANT/JEUNE PRENNE UNE PLACE DANS LA COMMUNE

- **Poursuivre l'implication des enfants/jeunes dans la vie de la commune et les rapprocher de cette institution**
 - Sensibiliser les enfants ou des jeunes sur la thématique citoyenneté.
 - Renforcer l'expression des enfants ou des jeunes sur la vie de la commune et les faire participer à son évolution.
 - Faire découvrir aux enfants ou aux jeunes le fonctionnement d'une commune (Élus, personnel de la mairie)
- **Poursuivre l'implication des jeunes dans des projets**
 - Développer des projets portés par les jeunes dans le cadre des accueils de loisirs.
 - Accompagner les projets des jeunes dans le cadre des chantiers-jeunes.

ORIENTATION 4 : ENCOURAGER LES DEMARCHES QUI CONCOURENT A LA FORMATION D'ECO-CYTOYEN SUR LA COMMUNE

- **Sensibiliser les enfants et les jeunes à leur responsabilité sociale et environnementale**
 - Former les professionnels sur les gestes et comportements à adopter et à transmettre en accord avec la notion de développement durable.
 - Développer des projets dans les offres de loisirs concourant à la formation d'éco citoyen.
 - Soutenir des projets dans les écoles concourant à la formation d'éco citoyen.
 - Communiquer auprès de la population sur des actions ou des gestes en lien avec le développement durable.
 - Réfléchir à un fonctionnement des structures du pôle Enfance en accord avec les principes du développement durable.

ORIENTATION 5 : FAVORISER L'ACCESSIBILITE DE TOUS AUX ACTIVITES SOCIOEDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES

- **Renforcer la communication sur les offres de loisirs**
 - Renforcer les relations partenariales entre les structures d'offres de loisirs et les professionnels qui peuvent orienter les familles.
 - Renforcer la lisibilité des offres de loisirs.
- **Favoriser la découverte des structures de loisirs culturels, sportifs...**
 - Poursuivre les actions du CEL et renforcer le développement des passerelles entre le CEL et les activités associatives.
- **Adapter les modalités d'inscription dans les structures de loisirs en fonction des besoins des familles**
 - Réfléchir sur l'adaptation des offres à l'organisation des familles.
 - Inciter au développement de tarifs spécifiques dans les associations.
 - Favoriser dans les offres de loisirs la participation d'enfants orientés par les associations de solidarité ou les structures sociales.

AUTOUR DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

ORIENTATION 6 : SOUTENIR LES ENSEIGNANTS DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE LEURS MISSIONS

- **Proposer aux écoles un appui aux enseignements culturel et sportif**
- **Structurer l'offre associative destinée au public scolaire en concertation avec les établissements scolaires.**
 - Renforcer la lisibilité de l'offre destinée aux établissements scolaires.
 - Favoriser les liens entre les écoles et les associations.
 - Faciliter la construction de projets entre les associations et les établissements scolaires.
- **Soutenir les projets d'ouverture culturelle**
- **Collaborer avec le PRE autour de situations individuelles d'enfants rencontrant des fragilités.**

ORIENTATION 7 : DEVELOPPER UN ACCUEIL COHERENT TOUT AU LONG DE LA JOURNEE D'UN ECOLIER

- **Structurer l'offre périscolaire en l'adaptant à l'ensemble des tranches d'âge et des temps de la journée**
 - Définir les missions de chaque offre périscolaire.
 - Définir le rôle de chaque professionnel encadrant.
 - Adapter l'organisation des offres périscolaires aux besoins des familles.
- **Poursuivre la mise en place d'une continuité éducative sur le temps périscolaire**
 - Décliner des valeurs communes aux offres périscolaires.
 - Harmoniser le fonctionnement des offres périscolaires entre les écoles.
 - Développer du lien entre les structures.

ORIENTATION 8 : ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS LEURS PARCOURS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS

- **Transmettre l'information sur des lieux ressources et sur l'orientation**
 - Informer les professionnels sur les lieux ressources.
 - Favoriser l'orientation et l'accompagnement des jeunes vers des structures
- **Favoriser l'implication des parents dans le suivi du parcours scolaire de leurs enfants**
 - Rapprocher les parents des établissements scolaires.
 - Transmettre des informations sur des lieux ressources qui peuvent soutenir les enfants/jeunes dans leurs parcours scolaires.

POUR LES PROFESSIONNELS

ORIENTATION 9 : FAVORISER UNE DYNAMIQUE DE REFLEXION EDUCATIVE CHEZ LES PROFESSIONNELS

- **Autour d'analyses quantitatives et qualitatives**
- **Autour de Temps d'échanges et de réflexion entre professionnels**
- **Autour de Formations**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après avoir délibéré
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la présentation ci-dessus du Projet Éducatif Local de la Commune de Neuville-sur-Saône,
- VU l'avis de la Commission municipale en date du 16 mars 2011,
- VU le Budget Primitif,
- **ADOpte le Projet Éducatif Local de la commune,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 28 avril 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/05/2011
- Publication ou affichage le 03/05/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 mai 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.